



**Avis rendu par la commission de sélection
d'appels à projets sociaux ou médico-sociaux réunie
le 12 juin 2013**

Objet : Création d'un lieu de vie de 24 places sur le territoire d'action sociale du Sud Yvelines dans le département des Yvelines

La commission de sélection conjointe a établi le classement suivant :

Rang de Classement	Projets
1 ^{er}	Promoteur et Gestionnaire : Association Partage Solidarité Accueil 57 rue Violet, 75015 Paris
2 ^{ème}	Promoteur : Mairie de Saint Arnoult en Yvelines, place du Jeu de Paume à Saint Arnoult en Yvelines Gestionnaire : Association de gestion de la MARPA de Saint Arnoult en Yvelines « Les Pommiers », Hôtel de Ville, place du Jeu de Paume à Saint Arnoult en Yvelines

Conformément à l'article R. 313-6-2 du code de l'action sociale et des familles, la liste des projets par ordre de classement vaut avis de la commission.

Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui sera prise par le Président du Conseil Général des Yvelines.

Fait à Versailles, le 12 juin 2013

Pour le Président du Conseil général
Le Vice-président délégué

Olivier DELAPORTE